

Mairie de Dions
N°33 - Avril 2022



BULLETIN MUNICIPAL

Après la balade artistique de l'année passée, nous présentons ci-dessus une nouvelle initiative culturelle sur notre Commune.



Marche du souvenir à Dions 6 mai 2022

VENEZ
NOMBREUX !

Le Collectif Chapacans arrive dans la réserve biosphère des Gorges du Gardon ! Ce collectif d'artistes s'y installe pour aller à votre rencontre et à la recherche des souvenirs, pour creuser dans la mémoire et ce qui définit chacun.e d'entre nous. Sont prévus des actions culturelles de mars à septembre, un temps de création en juillet et 2 représentations du spectacle créé, le 16 juillet à Dions et le 11 septembre au Pont du Gard, d'une balade-circassienne à la recherche des souvenirs.

RDV

à 18h le 06/05/22
mairie de Dions

durée 1h30
apéritif convivial à l'issue
Gratuit
A partir de 10 ans

Réservation conseillée
& infos : 04 30 06 52 90

Balade-Rencontre avec les artistes

Marche du souvenir, temps de rencontre artistique sous forme de promenade conviviale dans la nature.

Rencontrez les artistes du Collectif Chapacans en partant en balade pour discuter autour de la mémoire, une traversée de paysages qui sculpte l'environnement au fil des souvenirs échangés. Dans le rythme de la marche des histoires naissent, des perceptions changent, et à l'arrivée c'est un nouveau souvenir collectif qui se sera créé... !

EDITO

En ces temps difficiles marqués par une guerre sur le sol européen et une pandémie qui n'est pas terminée, malgré les récentes mesures d'allègement des contraintes sanitaires, l'équipe municipale a plus que jamais à cœur de continuer le travail entrepris depuis bientôt deux ans.

En une période si courte les constats ont peu évolué : une tendance démographique toujours à la baisse (552 habitants au 1er janvier 2022 contre 573 l'année précédente) et son corolaire : un manque de moyens financiers et humains pour mettre en œuvre un service public de qualité.

L'élaboration du plan local d'urbanisme et la réflexion autour de l'urbanisation de la zone sud constituent un début de réponse au nécessaire développement de notre village.

Une telle démarche prendra du temps et nécessitera beaucoup d'énergie mais l'enjeu est important car il s'agit de favoriser l'accueil de nouveaux habitants et permettre aux jeunes dionsois qui le souhaitent de rester au village.

Notre budget communal offre peu d'opportunités pour aller au-delà de la maintenance minimale du patrimoine municipal et du programme d'investissements fixé pour la mandature. Notre situation budgétaire risque de se compliquer un peu plus au regard de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie.

Le budget 2022 qui vous est présenté dans ce bulletin tient compte de ces contraintes mais nécessitera un réel effort pour dégager de nouvelles économies de fonctionnement.

Nul doute qu'avec l'implication de tous nous arriverons à relever ce défi qui consiste à faire œuvre utile pour l'avenir du village même dans un contexte compliqué.

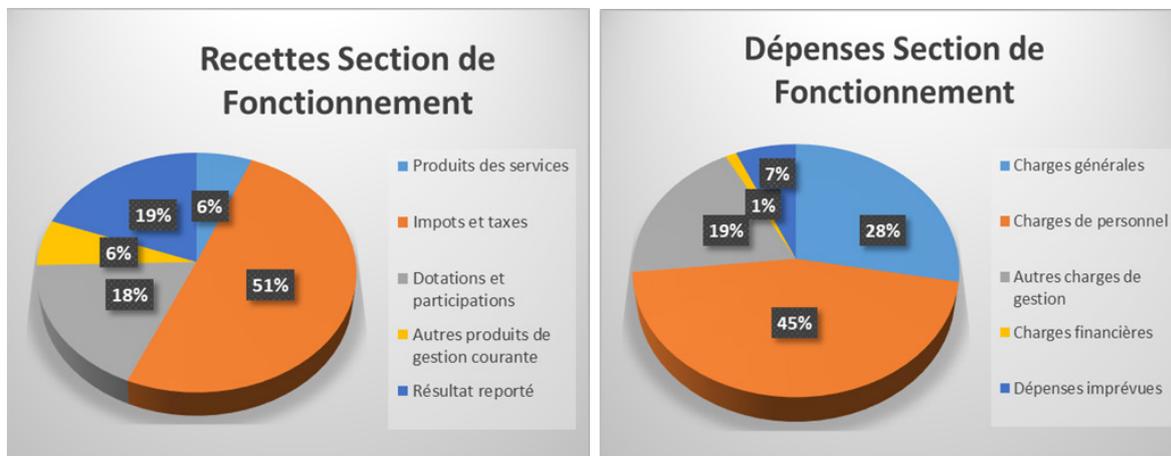
Dans le cadre de « Tracer ses empreintes », résidence de territoire portée par Eurek'Art et réalisée dans le contexte des appels à projets culture du Conseil départemental du Gard, en collaboration avec la DRAC Occitanie.



LE BUDGET

Les résultats de l'exercice 2021 se révèlent satisfaisants avec un résultat excédentaire de 75K€ pour la section de fonctionnement et un résultat négatif pour la section d'investissement de 8K€ ce qui, compte tenu du solde de l'opération de rénovation du foyer et de la bibliothèque, reste très positif.

Le budget primitif 2022 comprend la section de Fonctionnement qui sert à financer le quotidien de la Commune et s'équilibre à hauteur de **549 554 €**. La répartition des postes de dépenses et de recettes sont les suivants :



A noter que le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impositions directes locales.

La section d'investissement s'établit à hauteur de **479 001 €**. Elle sert pour l'essentiel à la réalisation de nos opérations d'investissement et au remboursement de nos emprunts.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- Solde de la rénovation de la Mairie ;
- Solde de l'opération de mise en discrétion des réseaux secs ;
- Création du gîte d'étape ;
- Installation de la vidéo protection ;
- Divers travaux.

Enfin précisons que le taux d'endettement de la Commune s'établit à 7.86% des recettes réelles de fonctionnement ce qui est tout à fait raisonnable.

ECLAIRAGE PUBLIC

La Commune a été destinataire d'un courrier du Syndicat Mixte d'électricité du Gard nous informant d'une possible hausse du coût de l'électricité pour les collectivités territoriales chiffrée entre 30 et 40%.

Notre budget ne nous permet pas, en l'état, de supporter une telle hausse, il nous faut donc impérativement réduire notre consommation. Si trois bâtiments communaux ont fait l'objet de rénovations thermiques et énergétique il n'en n'est pas de même pour l'éclairage public dont la rénovation débutera en 2023 pour s'achever en 2025 avec à terme de réelles économies d'énergies.

D'ici là il nous faut réduire notre consommation.

Pour se faire nous allons lancer une expérimentation d'extinction de l'éclairage public à partir du 1er mai jusqu'au 30 septembre 2022.

L'éclairage sera éteint à partir de minuit sur tous les secteurs du village hors la route départementale 22 et le centre du village.

Courant septembre nous lancerons une consultation auprès des habitants pour identifier d'éventuels problèmes et réfléchir à des horaires d'hiver pour l'extinction de l'éclairage public.

Au-delà de ces nécessaires économies, une telle mesure nous permettra de réduire la pollution lumineuse de la commune et de réduire notre empreinte carbone.



TRAVAUX

La **rénovation thermique et énergétique de la Mairie** a pris beaucoup de retard en raison d'un manque de coordination entre les différents corps d'état.

A ce jour, seuls la toiture et le rez-de-chaussée sont terminés.

Il reste à achever le 1^{er} étage et le ravalement de la façade. Par ailleurs le monument aux morts sera réhabilité une fois le chantier mené à bien.

L'**enfouissement des réseaux secs** place de la Mairie et rue du Grès accuse lui aussi un retard certain. Ce chantier devrait être terminé début juin 2022.

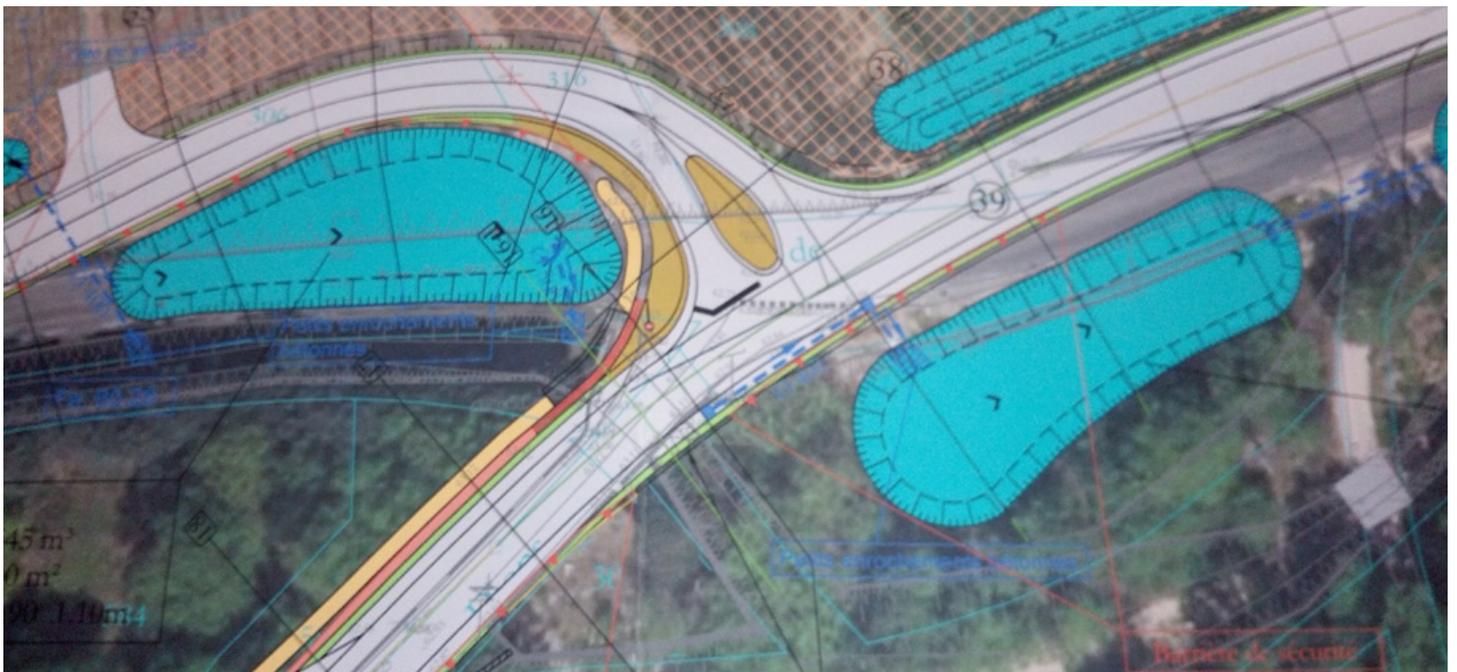
La **réhabilitation du lavoir** est en cours d'achèvement. Nîmes Métropole installera des clapets anti retour dans les buses d'évacuation des eaux pluviales afin d'éviter la remontée des eaux de la Braune en période d'inondation.

Le **chauffage de l'église** est opérationnel. Nous avons opté pour un système de chauffage électrique plus énergivore mais bien plus sécurisé que l'ancien dispositif à gaz.

Les offices pourront dorénavant se tenir dans les meilleures conditions possibles.

Tout le monde l'aura constaté, le **carrefour entre la route départementale 22 et la route départementale 225** est actuellement en travaux.

Il s'agit de créer un nouveau carrefour afin de sécuriser les flux de véhicules sur ce croisement qui peut se révéler dangereux. Les travaux sont programmés sur une période d'une année sachant que les feux tricolores ne seront pas en service hors travaux sur chaussée et période estivale.



Les **réparations sur le toit du temple** et la réfection des enduits du mur mitoyen sont programmés au premier semestre 2022. Il s'agira de mettre totalement hors d'eau ce bâtiment qui a fait l'objet, il y a quelques années, d'une très belle restauration.

Les **travaux d'aménagement du gîte d'étape** dans la sacristie devraient débuter au dernier trimestre. Le projet détaillé est consultable en Mairie.

L'association Nouvelle Page, section Environnement, a débuté son activité depuis le début du mois de février.

Elle a organisé depuis ce jour deux sorties où une dizaine de personnes se sont retrouvées pour entretenir les sentiers mais aussi, valoriser les beaux arbres, débroussailler les lieux qui entourent notre village.

Cette section est née de l'envie de certains habitants de valoriser nos sentiers, nos espaces boisés, notre environnement, et la liste peut s'enrichir suivant vos suggestions.

Nous voulons rassembler autour de ce thème les « Bonnes Volontés » qui aiment se promener dans la nature et la découvrir afin de l'entretenir.

Aussi, nous vous invitons à nous rejoindre une matinée de temps en temps pour nous retrouver dans nos bois avec une paire de cisailles ou un sécateur.

Ce jour-là, munissez-vous d'une paire de gants (et/ou) d'une scie arboricole, d'une cisaille, d'un coupe-branche.

Nous vous rappelons que le **brûlage des déchets verts par les particuliers est interdit** en tout temps pour les particuliers dans le Gard par l'article 84 du règlement sanitaire départementale (RSD).

La commune vous donne la possibilité de déposer vos tailles de végétaux printanières au stade, à l'intérieur de la zone définie par la rubalise orange et blanche.

La commune fera intervenir le SMGG pour effectuer le broyage début du mois de mai.

LES FEUX DE FORÊT

ça n'arrive pas qu'aux autres !



Protégez votre maison et votre famille.
La prévention c'est l'affaire de tous !

Restez informés !

SE RENSEIGNER

Si vous habitez une commune soumise à un risque d'incendie de forêt, le niveau de risque auquel votre habitation est soumise peut être décrit dans plusieurs documents que vous trouverez dans votre mairie ou auprès des services de l'État.

ÉVITER TOUTE IMPRUDENCE

Respectez les réglementations et les recommandations en lien avec :

- la circulation et les accès en forêt,
- le jet de mégots,
- les déchets en forêt,
- le brûlage des végétaux et l'emploi du feu ...

LES FEUX DE FORÊT ça n'arrive pas qu'aux autres !



Mettez-vous dans le feu de l'action !

JE DEBROUSSILLE

sur 50 mètres autour de ma propriété et sur 10 mètres autour de mes voies d'accès. Je me renseigne sur les différents cas de figure en fonction de la zone concernée.

J'ENTRETIENS

mon jardin en veillant à ne pas laisser de végétaux morts ni d'arbres contre ma maison ou surplombant ma toiture.

mes gouttières et ma toiture ! Pas de végétaux morts dedans ou dessus !

JE SURVEILLE MES BRAISES

pas de barbecue sur sol sec combustible mais un barbecue bâti et attenant à ma maison.

JE SUIS VIGILANT

mes mégots dans le cendrier. En été, évitez toutes étincelles lors des opérations d'entretien.

LE DÉBROUSSAILLEMENT UNE OBLIGATION LÉGALE

Le débroussaillage est une obligation légale et représente la mesure de prévention la plus efficace pour prévenir les incendies ou limiter leur propagation et leur intensité.

Le non respect de la réglementation vous expose à des sanctions et peut engager votre responsabilité juridique y compris pour la mise en danger de la vie d'autrui.

Vous pouvez vous renseigner sur les obligations légales de débroussaillage applicables à votre département auprès de votre mairie.



JE SUIS JURIDIQUEMENT RESPONSABLE.

ce qui veut dire qu'en cas d'incendie je peux être tenu responsable du non respect de mes obligations.



«CHOSSES VUES»

La rubrique de l'environnement

LA VIOLETTE ODORANTE ou Violette de mars *Violeta odorata*

Famille : Violacées de type Vivace / herbacée
Origine-Répartition : Moyen-Orient, Europe post-glaciaire
Couleur : Mauve
Floraison : mars-mai
Hauteur : 5 à 10 cm



« Un torrent de cailloux roule dans ton accent
Ta violence bouillonne jusque dans tes violettes » Toulouse. Claude Nougaro.

Notre petite violette tourne sa violence contre les frimas de l'hiver, toutefois elle symbolise dans le langage des fleurs « la modestie », elle fait partie de ces premières plantes à annoncer timidement, le printemps, comme les pensées, les crocus, les pâquerettes...

Comme ses cousines, la violette blanche, la violette des chiens, la pensée tricolore, la pensée sauvage, qui sont des petites fleurs insignifiantes, discrètes... Mais, néanmoins appréciées dès le moyen-âge, pour leurs vertus médicinales ou encore ornementales. Effectivement nous les retrouvons dans nos jardins pour agrémenter une plate-bande ou une rocaille, mais leurs processus de dissémination (Autochore) auto-dispersion, (Myrmécochore) fourmis qui leur trouvent des qualités nutritives et (Endozoochore) par l'ingestion et la déjection animale, leur permettent de voyager et d'arriver enfin au pied de nos murs en petits bouquets mauves et odorants, comme notre petite violette odorante.

Les propriétés médicales de la violette odorante : Emollient, se dit d'une plante qui adoucit, apporte la détente et lutte contre la rigidité, elle est utile contre les tissus irrités et enflammés. Elle est aussi expectorante en infusion contre la toux et favorise le transit intestinal. Nous pouvons aussi la récolter pour accompagner des salades et des soupes pour ce qui est des feuilles, la fleur est évidemment utilisée dans la confiserie, les célèbres « VIOLETTE DE TOULOUSE » depuis 1818.

LA VISITE DE L'ECO-QUARTIER DE SANILHAC/SAGRIES.

Le 22 janvier M. le Maire Gérard Théotime et une partie du conseil municipal se sont rendus sur l'invitation de M. le Maire Denis Veyrunes et de son adjoint M. Guy Crespi sur la commune de Sanilhac/Sagriès pour une visite de l'éco-quartier « Camp Vedel Haut ».

Le principe de l'éco-quartier en quelques mots : C'est de préserver le plus possible l'espace naturel et sa biodiversité, utiliser des « biomatériaux » dans une démarche de développement durable et recyclable dans une logique d'économie circulaire... Nous pouvons y associer, la recherche de l'autonomie énergétique, retrouver du bon sens dans la disposition et la construction de l'habitat (orientation, maison passive, isolations naturelles, piles photovoltaïques, toiture végétalisée, réserves d'eaux pluviales...).



Encore une année sans les traditionnels voeux du maire à cause de la pandémie.

Pourtant l'équipe municipale en charge des affaires sociales n'a pas dérogé à la règle en visitant tous les aînés de la commune qui sont dans l'impossibilité de se déplacer.

Pour célébrer la nouvelle année, un coffret garni leur a été remis au cours d'une visite très conviviale et appréciée par tous.

Nous leur souhaitons une excellente santé pour 2022 et leur disons: A l'année prochaine !!



Maison d'hôtes - La Magnanerie de Dions.

En juin 2021, Pascale Fuchs emménageait à Dions et ouvrait une maison d'hôtes, au coeur de notre village, sur le Chemin de Régordane, La Magnanerie de Dions, témoignant du passé séricicole de notre région.

«Passionnée de rencontres, de randonnée, de yoga, j'ai ouvert une maison d'hôtes pour accueillir voyageurs, pèlerins, touristes, dans un esprit Slow et Nature. Cet éco-logis invite le voyageur à la détente, à la lenteur, au retour vers soi, il a été conçu pour que le voyageur se sente accueilli comme dans une maison de famille, dans l'esprit de nos grands-mères. Pour encourager les rencontres et la convivialité, ainsi que l'écologie, les ressources sont mises en commun autour de valeurs de simplicité, de partage, de qualité et durabilité. J'ai élu domicile dans cette région et ce village qui m'ont touchée par leur beauté sauvage et authentique, en quête de calme et de retour à la nature, après 25 années de vie entre Genève et Annecy.»



La Magnanerie de Dions - 12, rue du Grès - 30190 DIONS
Tél : 06 80 20 90 66 - www.lamagnanerieadedions.com

Communication de la Paroisse de Dions

L'église sera ouverte aux personnes souhaitant se recueillir tous les vendredis de 17 heures à 18h30 et ce jusqu'à Pâques. Pour l'après Pâques un planning sera affiché.

Le Gard solidaire

Participez à la concertation du Conseil départemental

concertation-legardsolidaire.gard.fr



Pour vous et avec vous le Conseil départemental du Gard élabore son schéma des solidarités sociales 2022-2027

► **DONNEZ VOTRE AVIS** jusqu'au 30 avril 2022



Contribuez à l'amélioration de votre quotidien !

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Suivi et protection de l'enfant
- Aide au retour à l'emploi
- Logement
- Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire
- Citoyenneté et lien social
- Accès aux droits

Vous avez des choses à dire, des idées, des suggestions, des attentes...

Exprimez-les !

Grâce à votre participation, le Conseil départemental élaborera un plan d'actions sur 5 ans qui répondra au plus près à vos attentes et à vos besoins.

► **DONNEZ VOTRE AVIS**

Répondez aux enquêtes en quelques minutes !

► **CONTRIBUEZ À LA RÉFLEXION COLLECTIVE !**

Déposez vos idées !

COMMENT PARTICIPER ?

Jusqu'au 30 avril 2022, connectez-vous sur :

concertation-legardsolidaire.gard.fr

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

UNE SOLUTION DE DEFISCALISATION SUR DIONS



Loc'Avantages
La réduction d'impôt qui profite à tous

Loc'Avantages : propriétaires, louez moins cher tout en y gagnant !

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez mettre en location votre bien : Loc'Avantages vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt** importante, calculée en fonction du montant du loyer.

Trois niveaux de loyer sont définis réglementairement, correspondant au loyer de marché de votre commune diminué de 15% (**loc1**), 30% (**loc2**) ou 45% (**loc3**).

**Plus le loyer est réduit,
plus la réduction d'impôt est forte.**

L'intermédiation locative (IML) permet au propriétaire de louer via un tiers, une agence immobilière sociale ou une association agréée par l'État, qui garantit le paiement du loyer et la remise en état du bien.

Comment bénéficier de Loc'Avantages ?

- En tant que propriétaire, vous signez une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans laquelle vous vous engagez à :
- louer un bien non meublé comme résidence principale pour une durée minimale de 6 ans ;
 - ne pas dépasser un montant maximal de loyer (**loc1**, **loc2** ou **loc3**) ;
 - louer à un locataire ayant des revenus ne dépassant pas le plafond de ressources fixé par l'État (**loc1**, **loc2** ou **loc3**) ;
 - ne pas louer à un membre de votre famille.

	Taux de réduction d'impôt	Taux de réduction d'impôt avec intermédiation locative (IML)
loc1	15%	20%
loc2	35%	40%
loc3	X	65%

Quel profil de locataire ?

La réduction d'impôt ayant pour objectif de proposer des logements à des prix abordables pour des ménages de la classe moyenne ou ayant des revenus modestes, l'occupant doit répondre à des conditions de ressources selon la taille de son ménage, la situation géographique du bien et le niveau de loyer pratiqué.

Plus le niveau de loyer choisi est réduit, plus la réduction d'impôt est élevée et plus le plafond de ressources s'appliquant au locataire est bas.

Rendez-vous sur www.anah.fr/locavantages pour connaître les plafonds de loyers et de ressources applicables.

INFORMATIONS Loc'Avantages :
Demandez le guide Loc'Avantages à l'accueil de la mairie

Ou au service Habitat de Nîmes Métropole:
Permanences téléphoniques au 04.66.02.54.14
les Mardis 10h/12h - 14h/16h, les Jeudis et vendredis de 10h à 12h

TIXA - BETON



BÉTONS PRÊTS À L'EMPLOI

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
Livraison toutes quantités

ou pris sous centrale

CD 22, le Village, 30190 DIONS

Port : 06 16 02 01 45

Tél./fax : 04 66 81 08 51

tixabeton@wanadoo.fr

HECTARE

URBANISME DURABLE

Le
terrain
au **cœur**
de votre projet
immobilier



Agence de nîmes
04 66 640 660

HECTARE 2020 - © MADNIFA



Mon enfant ne va pas bien,
j'ai mal au ventre,
j'ai mal à la tête,
j'ai de la fièvre...



Je **contacte** en priorité
mon **médecin** traitant.

Un doute ?
Une urgence ?
J'appelle le
avant de me déplacer !



Un médecin vous répond.

PRÉSERVONS LES URGENCES POUR LES VRAIES URGENCES !

© ARS Occitanie, 2021. Tous droits réservés. www.ars-occitanie.fr

Etat civil

Naissances :

Rayan BELKREIR né le 02/03/2022
Lucas, André AYRALD CABANIS né le 18/03/2022

Nos félicitations aux parents.

Décès :

Marie-Claire MARSEILLE le 08/11/2021
Yvonne, Marguerite-Marie, Renée DE TRINQUELAGUES
épouse RIGAL le 12/01/2022
Eliette AUDEMARD 30/01/2022 épouse SOULIER
Paul BERNET le 11/02/2022
Roseline, Pierrette RICHARD épouse SAINT-HAONT le
24/02/2022
Jean, Maurice DALEIRAC le 13/03/2022
Lucien, Louis AUZARD le 30/03/2022

Nos sincères condoléances aux familles des défunts.

La mairie de Dions vous accueille

Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h-12h et 14h-16h - Fermée le Lundi et Jeudi.

Téléphone : 04 30 06 52 90 | Mail : accueil@dions.fr